Communauté métropolitaine de Québec

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) 2016-2021

RAPPORT DE SUIVI 2020



Agglomération de Québec

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	VQ VSADD VLAL	Réalisée pour 2020. Nouvelle subvention prévue en 2021.	Réalisée	Subvention à Moisson Québec (Programme de récupération dans les supermarchés) octroyée pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Participation au projet Mange-gardiens des AmiEs de la terre.
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	VQ	En continu, mais interrompue avec la pandémie; de retour en continu dès un basculement en zone jaune.	Réalisée	Certaines conférences et activités publiques (exemple: kiosque à Expo-Habitat) tenues traitant en partie de réemploi avant le début de la pandémie.
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	VQ	2020	Réalisée	Adoption d'un politique interne en GMR à la Ville de Québec afin de favoriser notamment la réduction à la source (2019).
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	VQ	6 nouveaux sites prévus en 2021	En continu	Maintien des 31 sites de compostage communautaire ouverts malgré la pandémie. Mode de gestion revu entièrement pour respecter les directives de la Santé publique.
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	VQ VSADD	En continu	En continu. Réalisée.	171 nouveaux ICI et 33 bâtiments municipaux intégrés à la collecte sélective municipale (avec installation de contenants de récupération dans le cas des bâtiments municipaux). Rencontre et accompagnement GMR pour plus de 30 ICI nouvellement installés dans le parc industriel (VSADD).
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	VQ	En continu	En continu. Réalisée.	Distribution gratuite de contenants adaptés de récupération des matières recyclables à près de 300 immeubles multilogements. Poursuite du programme de subvention à l'acquisition d'un conteneur compartimenté. Offre de collecte gratuite de contenants semi-enfouis. Participation financière et technique (accompagnement, ISÉ, service-conseil et subvention) pour l'implantation de 11 duos de contenants semi-enfouis et 7 enclos à encombrants sur le site de l'OHMQ Saint-Pie-X. Implantation de nombreux contenants semi-enfouis dans les écoquartiers.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	VQ	En continu. Fin du projet prévue en 2025.	En continu. Projet visant à desservir tout le territoire (parcs et aires publiques inclus).	Déploiement de 209 îlots de récupération (418 corbeilles en tout) en bordure de rue dans l'arrondissement La Cité-Limoilou de Québec (VQ). Nombreux ancrages installés et corbeilles prémontées en prévision du déploiement 2021.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
8	Augmenter la récupération du verre.	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Poursuite du projet Verre l'Innovation d'EEQ au centre de tri de Québec. Mise en valeur de tout le verre reçu. Participation active aux différentes instances en lien avec la modernisation du système de consigne.
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu. Réalisée.	Adoption de la Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles et du PMO 2018-2023 en 2018 (VQ). Collecte des matières recyclables offertes gratuitement aux ICI depuis 2014 (VQ). Fourniture gratuite des contenants de recyclage aux résidences depuis 2006 (VQ). Plus de 3 000 bacs roulants distribués en 2020 (VQ). Implantation de compartiments pour récupération des batteries, bouchons de liège et autres articles recyclables (VLAL). Gratuité du recyclage auprès des ICI (VSADD). Implantation d'une collecte spéciale de récupération des matières recyclables dans les parcs en lien avec l'initiative permettant d'y manger et d'y consommer des boissons alcoolisées visant à combattre les effets de la pandémie sur le moral de la population (VQ). Analyse pour évaluer la possibilité de collecter les matières recyclables chaque semaine (VLAL).
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	VQ VLAL	Réalisée	Réalisée	Adoption d'une politique interne de GMR à la Ville de Québec afin de favoriser notamment l'adoption de pratiques GMR-responsables. Politique sur la diminution de l'impression : 10 % de réduction des impressions en 2019 (VLAL).
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Poursuite de la grande campagne ISÉ Ça va là. Rappel des campagnes précédentes et activités ISÉ récurrentes sur différents sujets touchant la GMR. Quelques activités ISÉ réalisées en lieux publics avant la pandémie.
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	VQ VSADD VLAL	D'ici 2023	Reportée	Rien de fait en 2020 en raison de la pandémie. Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD				
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	VQ VSADD VLAL	2018	En continu	Abolition de la limite annuelle de volume accepté dans les écocentres en 2018. Le service est maintenant gratuit en tout temps pour les résidents. Gypse accepté. Plus de 322 000 citoyens ont visité les écocentres en 2020, un record historique.
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	VQ VSADD VLAL	2018	En continu	Abolition de la limite annuelle de volume accepté dans les écocentres en 2018. Le service est maintenant gratuit en tout temps pour les résidents. Bois accepté. Plus de 322 000 citoyens ont visité les écocentres en 2020, un record historique.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Abolition de la limite annuelle de volume accepté dans les écocentres en 2018. Le service est maintenant gratuit en tout temps pour les résidents. Bois accepté. Plus de 322 000 citoyens ont visité les écocentres en 2020, un record historique. 8 journées de l'Écocentre mobile tenues en 2020, malgré la pandémie. Nombreuses analyses effectuées en 2020 pour bonifier les services offerts et lisser les courbes d'achalandage (revue des pratiques dans plus de 100 écocentres, logiciel de suivi des files en temps réel, système de réservation, etc.).
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	VQ	En continu	En continu	Collecte sur appel implantée et active depuis longtemps. Selon un récent sondage, 73 % de la population l'utilise.
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	VQ VSADD VLAL	En continu	Réalisée. ISÉ en continu.	Inclusion de messages liés dans la grande campagne ISÉ Ça va là. Nouvelle matière ajoutée : les batteries d'outils en 2020.
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	VQ VSADD VLAL	2021	En cours	Poursuite de la construction du Centre de biométhanisation de l'Agglomération de Québec (CBAQ), incluant le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) dans la baie de Beauport et Centre de récupération de la matière organique (CRMO) à l'incinérateur.
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	VQ VSADD VLAL	2022	Reportée	Prévu en 2022 au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	VQ VSADD VLAL	2022	Reportée	Prévu en 2022 au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2022	Reportée	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Important effort d'ISÉ prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023, dont la tenue de grandes campagnes annuelles de communication portant sur différents sujets : recyclage, gaspillage alimentaire, réduction à la source, résidus organiques, etc. La campagne Ça va là est la première. La prochaine portera sur la récupération des résidus alimentaires.
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	VQ VSADD VLAL	2021	Réalisée. En cours	Deux projets-pilotes de récupération par sac des résidus alimentaires menés, dont un auprès de 2000 citoyens. Tests complémentaires réalisés pour identifier le meilleur sac et contenant de récupération.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Processus en continu.
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	VQ VSADD VLAL	2020	Réalisée	Quatre unités individuelles d'injection de charbon activé installées sur les fours de l'incinérateur en 2019. Deux brûleurs au gaz naturel installés sur chacun des 4 fours en 2019 et 2020.
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	VQ	2020 à 2023	En cours	Implantation d'un système de collecte intelligente visant à optimiser les opérations. Installation de transpondeurs sur des milliers de contenants. Camions équipés des outils de lecture.
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Détournement de 4 150 tonnes de boues de l'élimination vers la valorisation agricole en 2020. Toutes les boues seront biométhanisées à compter de 2021. Étude sur le potentiel de valorisation des cendres d'incinération. Projet en développement avec l'Hôpital L'Enfant-Jésus pour utiliser la vapeur de l'incinérateur. Une partie de la vapeur produite actuellement est vendue à 2 clients: Glassine et White Birch.
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	VQ VSADD VLAL	2020-2021	Réalisée	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023. Nouveau règlement d'enlèvement des matières résiduelles qui interdit de mettre des matières recyclables dans les ordures finalisé en 2020 et adopté au début de 2021 (VQ).
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	VQ VSADD VLAL	En continu	En continu	Travail en continu pour assurer la pérennité des équipements et infrastructures.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	VQ VSADD VLAL	2018	Réalisée	PMO 2018-2023 déposé à la CMQ.
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ MRC	2017	Réalisée	Mise en place de la Table métropolitaine à compter de 2017. Elle est toujours maintenue et plusieurs rencontres ont lieu par année pour partager l'avancement du PMGMR, se concerter sur la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	VQ	En continu	En continu	Veille hebdomadaire réalisée à l'interne. Partage des connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQ Rive-Nord et la CMQ via le comité technique. Plusieurs rencontres ont lieu par année pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2021	En cours	
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	VQ VSADD VLAL	2018, mais en continu pour la reddition de comptes.	Réalisée	Montage financier du PMO transmis en 2018. Transmettre à la CMQ les montants dépensés par mesure, pour l'année 2020.
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	VQ	2022	Reportée	Plan de reconnaissance en cours d'élaboration.

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : Agglomération de Québec

Année : 2020

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	**Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)**				**À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles**							
								Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		**Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)**					
										Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
						Début	Fin								
23057	L'Ancienne-Lorette (V)	5520	Non												

Nom du répondant : Eric Ferland

Fonction du répondant : Directeur

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

01-avr-21

Date

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : Agglomération de Québec

Année : 2020

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
						Période couverte par la collecte (MM/AAAA)				Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR			Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Début	Fin	Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
23027	Québec (V)	165125	Non	N/A											

Nom du répondant : Mathieu Fournier

Fonction du répondant : Directeur de section

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

10 mai 2021

Date

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : Communauté métropolitaine de Québec

Année : 2020 Agglomération de Québec

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/				Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles							
								Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
										Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus aliment-aires	Début	Fin
						Début	Fin								
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	7127	Non	0				0		0					

Nom du répondant : Karine Perron

Fonction du répondant : Technicienne en environnement et salubrité

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

2021.04.14

Date

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre
Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre
La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m3), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom de la MRC :	Agglomération de Québec et villes sous ententes (Ville de Québec, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Ville de L'Ancienne-Lorette)	Nom du répondant :	Mathieu Fournier	Fonction du répondant :	Directeur de section		
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.	Commentaires
Écocentre de Beauport	425, boul. Raymond Québec (QC) G1C 5B4	Québec Saint-Augustin-de-Desmaures L'Ancienne-Lorette MRC de L'Île d'Orléans Sainte-Brigitte-de-Laval Lac-Delage Wendake	Ville de Québec	Oui	Oui	9 000 tonnes	
Écocentre Des Rivières	1700, rue Provinciale Québec (QC) G1N 4S9	Québec Saint-Augustin-de-Desmaures L'Ancienne-Lorette MRC de L'Île d'Orléans Sainte-Brigitte-de-Laval Lac-Delage Wendake	Ville de Québec	Oui	Oui	7 500 tonnes	
Écocentre Hêtrière	3381, rue de l'Hêtrière Québec (QC) G1X 4M6	Québec Saint-Augustin-de-Desmaures L'Ancienne-Lorette MRC de L'Île d'Orléans Sainte-Brigitte-de-Laval Lac-Delage Wendake	Ville de Québec	Oui	Oui	7 500 tonnes	
Écocentre Jean-Talon (Services Matrec Inc. - Une société de GFL)	1700, boul. Jean Talon Ouest Québec (QC) G2K 2L8	Québec Saint-Augustin-de-Desmaures L'Ancienne-Lorette MRC de L'Île d'Orléans Sainte-Brigitte-de-Laval Lac-Delage Wendake	Services Matrec Inc. - Une société de GFL	Oui	Oui	10 500 tonnes	
Écocentre Val-Bélair	1472, rue Jean-Bardot Québec (QC) G3J 1R3	Québec Saint-Augustin-de-Desmaures L'Ancienne-Lorette MRC de L'Île d'Orléans Sainte-Brigitte-de-Laval Lac-Delage Wendake	Ville de Québec	Oui	Oui	7 000 tonnes	

Nous faisons aussi 8 journés d'écocentre mobile par année dans les quartiers denses, mais elles ne visent pas les CRD, seulement les RDD et les DEEE.

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Mathieu Fournier	Fonction du répondant :	Directeur de section				
Nom de la MRC :	Aglomération de Québec - Ville de Québec	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
23027	Québec (V)	Écocentre de Beauport, situé dans la Ville de Québec	Écocentre Des Rivières 1700, rue Provinciale Québec (QC) G1N 4S9	Entre 5 et 10 km	Non	8 écocentres mobiles par année depuis 2019	Tous les citoyens de la Ville de Québec sont à une distance de moins de 10 minutes en voiture d'un écocentre
		Écocentre Des Rivières, situé dans la Ville de Québec					Tous les citoyens de la Ville de Québec sont à une distance de moins de 10 minutes en voiture d'un écocentre
		Écocentre Hêtrière, situé dans la Ville de Québec					Tous les citoyens de la Ville de Québec sont à une distance de moins de 10 minutes en voiture d'un écocentre
		Écocentre Jean-Talon (Services Matrec In. - Une société de GFL), situé dans la Ville de Québec					Tous les citoyens de la Ville de Québec sont à une distance de moins de 10 minutes en voiture d'un écocentre
		Écocentre Val-Bélair, situé dans la dans la Ville de Québec					Tous les citoyens de la Ville de Québec sont à une distance de moins de 10 minutes en voiture d'un écocentre

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Éric Ferland	Fonction du répondant :	Directeur du service des travaux publics				
Nom de la MRC :	Agglomération de Québec - Ville de L'Ancienne-Lorette	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
23057	L'Ancienne-Lorette (V)	Écocentre de Beauport, situé dans la Ville de Québec	Écocentre de l'Hêtrière 3381, rue de l'Hêtrière Québec (QC) G1X 4M6	Entre 5 et 10 km	Oui		
		Écocentre Des Rivières, situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Hêtrière, situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Jean-Talon (Services Matrec In. - Une société de GFL), situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Val-Bélair, situé dans la dans la Ville de Québec					

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Audrey Boucher	Fonction du répondant :	Préposée aux permis				
Nom de la MRC :	Agglomération de Québec - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	Écocentre de Beauport, situé dans la Ville de Québec	Écocentre de l'Hêtrière 3381, rue de l'Hêtrière Québec (QC) G1X 4M6	Entre 5 et 10 km	Oui	L'utilisation de la pesée à l'écocentre de Neuville est pour les entreprises seulement.	Le volume maximal des CRD acceptés dans la collecte régulière est de 1 mètre cube.
		Écocentre Des Rivières, situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Hêtrière, situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Jean-Talon (Services Matrec In. - Une société de GFL), situé dans la Ville de Québec					
		Écocentre Val-Bélair, situé dans la dans la Ville de Québec					

MRC de La-Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	MRC Municipalités	2021	En continu	Conférence-midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC et des municipalités.
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	MRC	2021	En continu	Appel d'offres et attribution d'un mandat à une firme pour la réalisation d'une étude de marché et de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une ressourcerie régionale sur le territoire de la MRC de La-Côte-de-Beaupré.
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	CMQ MRC Municipalités			
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	MRC Municipalités	2021	En continu	
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	MRC Municipalités		Réalisée	
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	MRC Municipalités	2021	En continu	
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	MRC Municipalités	2021	En continu	
8	Augmenter la récupération du verre.	CMQ MRC Municipalités			
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	MRC Municipalités	2021	En continu	
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	CMQ MRC Municipalités	2021	En continu	Conférence-midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC et des municipalités.
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	CMQ MRC Municipalités	2021	En continu	Capsules de sensibilisation à la GMR diffusées 2 fois par mois sur la page Facebook de la MRC.

MRC de La-Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2020-2021	Réalisée par la CMQ	Formations aux architectes données en deux temps: Webinaire de 1,5 heure donné à des groupes et atelier de travail personnalisé de 1,5 heure sur un ou deux projets des architectes. Au total, 3 webinaires ont été donnés auprès de 30 participants provenant de 15 firmes différentes. 10 ateliers personnalisés ont été donnés à 22 participants provenant de 12 firmes différentes.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ	2021	En cours par la CMQ	
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	CMQ	2018		
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	CMQ	2021	En continu	
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	MRC Municipalités	2021	En continu	
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	MRC Municipalités	2021	En continu	Collecte disponible dans la majorité des municipalités de la MRC
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ	2016-2021	Réalisée	Campagnes de sensibilisation réalisées de 2017 à 2020 en continu à l'échelle de la CMQ et diffusée par les MRC et les municipalités
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	MRC Municipalités	2021	En cours	En décembre 2019, signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Québec, la MRC et ses 8 municipalités locales pour le traitement des matières résiduelles de la MRC aux installations de traitement de la Ville de Québec, incluant le traitement des résidus alimentaires à partir de 2022 au futur Centre de biométhanisation de la Ville de Québec.
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	MRC Municipalités	2021	En cours	Appel d'offres et attribution de contrats (2021-2023) pour la collecte, le transport et le traitement des résidus verts sur l'ensemble du territoire de la MRC de La-Côte-de-Beaupré.

MRC de La-Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	CMQ Ville de Québec	2022	Reportée	
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2022	Reportée	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	CMQ MRC Municipalités	2021	En continu	Capsules de sensibilisation à la GMR diffusées 2 fois par mois sur la page Facebook de la MRC.
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	MRC Municipalités	2021	En cours	Collectes régionales des résidus verts offertes par la MRC aux municipalités (2021-2023).
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	Ville de Québec	En continu	En continu	Processus réalisé en continu
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	MRC Municipalités	2021		
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	MRC Municipalités	2021	En cours	
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	Ville de Québec	En continu	En continu	
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	MRC Municipalités	2021	En cours	
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	MRC Municipalités	2021		

MRC de La-Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	MRC	2017	Réalisée	
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ MRC	2017	Réalisée par la CMQ	Mise en place de la Table métropolitaine à compter de 2017. Elle est toujours maintenue et plusieurs rencontres ont lieu par année pour partager l'avancement du PMGMR, se concerter sur la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	En continu	En continu	Partage des connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQ Rive-Nord et la CMQ via le comité technique. Plusieurs rencontres ont lieu par année pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2021	En cours par la CMQ	
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	CMQ MRC	2021	En continu	Transmission annuellement à la CMQ des montants investis pour chacune des mesures du PMGMR
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ MRC	2021	En continu	Publication d'un bilan 2020 sur la performance des collectes municipales et des écocentres pour la MRC auprès des citoyens.

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : MRC de La-Côte-de-Beaupré

Année : 2020

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/				Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles							
								Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
										Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
						Début	Fin								
21005	Saint-Tite-des-Caps (M)	924	Non												
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges (M)	2647	Non												
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (P)	1	Non												
21020	Saint-Joachim ((P) - Capitale-Nationale)	661	Non												
21025	Beaupré (V)	2452	Non												
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré (V)	1329	Non												
21035	Château-Richer (V)	2079	Non												
21040	L'Ange-Gardien ((M) - Capitale-Nationale)	1670	Non												
21045	Boischatel (M)	3022	Non												
21902	Sault-au-Cochon (NO)	48	Non												
21904	Lac-Jacques-Cartier (NO)	413	Non												

Nom du répondant : Marie-Andrée St-Pierre

Fonction du répondant : Conseillère en gestion des matières résiduelles

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Marie-Andrée St-Pierre

Signature

2021-04-13

Date

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre
Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre
La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m3), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom de la MRC :	MRC de La-Côte-de-Beaupré	Nom du répondant :	Marie-Andrée St-Pierre	Fonction du répondant :	Conseillère à la gestion des matières résiduelles		
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.	Commentaires
Écocentre de Boischatel	345, rue des Saphirs Boischatel (Québec) G0A 1H0	Boischatel	Municipalité de Boischatel	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	Possède 5 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	Pour répondre à la question 6, je présente dans la colonne G le nombre de conteneurs de résidus de CRD actuellement présents à l'écocentre ainsi que leur capacité.
Écocentre de L'Ange-Gardien	775, chemin Lucien Lefrançois L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0	L'Ange-Gardien	Municipalité de L'Ange-Gardien	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	Possède 7 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	
Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré	30, côte de la Chapelle Château-Richer (Québec) G0A 1N0	Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré	Ville de Château-Richer	Non (entre 3 et 6 mois/année)	Oui	Possède 4 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	
Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim	10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0	Beaupré, Saint-Joachim et Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	Ville de Beaupré	Oui	Oui	Possède 4 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	
Écocentre de Saint-Tite-des-Caps	374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0	Saint-Tite-des-Caps	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Oui	Oui	Possède 4 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	
Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges	4054, avenue Royale Saint-Férreol-les Neiges (Québec) G0A 3R0	Saint-Ferréol-les-Neiges	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	Possède 4 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	
Site de dépôt de CRD et d'encombrants du TNO Lac-Jacques-Cartier	Guérite du Séminaire de Québec 1200, rang Sainte-Marie Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0	TNO Lac-Jacques-Cartier	MRC de La-Côte-de-Beaupré	Non (entre 6 et 12 mois/année)	Oui	Possède 2 conteneurs de 40 verges cube pour les résidus de CRD.	

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Marie-Andrée St-Pierre	Fonction du répondant :	Conseillère à la gestion des matières résiduelles

Nom de la MRC :	MRC de La-Côte-de-Beaupré	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
21005	Saint-Tite-des-Caps (M)	Écocentre de Saint-Tite-des-Caps, situé à Saint-Tite-des-Caps	Écocentre de Saint-Tite-des-Caps 374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0	Entre 0 et 5 km	Non		
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges (M)	Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges, situé à Saint-Ferréol-les-Neiges	Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges 4054, avenue Royale Saint-Férreol-les Neiges (Québec) G0A 3R0	Entre 0 et 5 km	Non		
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (P)	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim, situé à Beaupré	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim 10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0	Entre 0 et 5 km	Non		
21020	Saint-Joachim ((P) - Capitale-Nationale)	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim, situé à Beaupré	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim 10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0	Entre 0 et 5 km	Non		
21025	Beaupré (V)	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim, situé à Beaupré	Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim 10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0	Entre 0 et 5 km	Non		
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré (V)	Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré, situé à Château-Richer	Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré 30, côte de la Chapelle Château-Richer (Québec) G0A 1N0	Entre 5 et 10 km	Non		
21035	Château-Richer (V)	Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré, situé à Château-Richer	Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré 30, côte de la Chapelle Château-Richer (Québec) G0A 1N0	Entre 0 et 5 km	Non		
21040	L'Ange-Gardien ((M) - Capitale-Nationale)	Écocentre de L'Ange-Gardien, situé à l'Ange-Gardien	Écocentre de L'Ange-Gardien 775, chemin Lucien Lefrançois L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0	Entre 0 et 5 km	Non		
21045	Boischatel (M)	Écocentre de Boischatel, situé à Boischatel	Écocentre de Boischatel 345, rue des Saphirs Boischatel (Québec) G0A 1H0	Entre 0 et 5 km	Non		
21902	Sault-au-Cochon (NO)	Aucun	Écocentre de Saint-Tite-des-Caps 374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0	Entre 20 et 25 km			
21904	Lac-Jacques-Cartier (NO)	Site de dépôt de CRD et d'encombrants du TNO Lac-Jacques-Cartier, situé à Saint-Ferréol-les-Neiges	Site de dépôt de CRD et d'encombrants du TNO Lac-Jacques-Cartier 1200, rang Sainte-Marie Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0	Entre 5 et 10 km			

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	MRC Municipalités	2021		-
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	MRC	2021	-	-
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	MRC	2016-2021	En continu	Financement des couches lavables. Sacs en papier obligatoires pour la collecte de feuilles (règlement adopté par chaque municipalité). Les sacs ne sont plus financés depuis 2020.
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	MRC	2016-2021	En continu	Sensibilisation dans le journal, le site web et les réseaux sociaux. Financement des composteurs domestiques (50% jusqu'à 50$).
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	MRC	2017-2018	Réalisée	Collecte de carton par conteneur à chargement avant depuis 2018 chez les gros générateurs (22 ICI). Une fraction du cout réel est facturée au ICI (100 à 120$/an).
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	N/A	N/A	Réalisée	Peu de multilogements, tous desservis.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	MRC	2017	Réalisée	-
8	Augmenter la récupération du verre.	Ville de Québec	-	-	-
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	MRC	2017	En cours	Participation à l'Espace Innovation du Réseau MRQ de l'UL pour tenter de trouver un débouché intéressant aux plastiques d'ensilage. Analyse et rencontre avec Agri-Récup et des partenaires pour la collecte et le recyclage de tubulures acéricoles. L'action a été décallée relativement à l'échéancier initial en raison du manque de débouché et que la recherche de solutions pour le recyclage des plastiques agricoles est toujours en cours.

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	MRC Municipalités	2018	Réalisée	-
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	MRC	2017-2021	En continu	Publications sur la page Facebook *Récup Île d'Orléans* , le site web de la MRC et dans le *Journal Autour de l'Île* . Sujets abordés: bonnes pratiques de tri des matières recyclables, récupération des RDD, réemploi, etc.
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2020-2021	Réalisée par la CMQ	Formations aux architectes données en deux temps: Webinaire de 1,5 heure donné à des groupes et atelier de travail personnalisé de 1,5 heure sur un ou deux projets des architectes. Au total, 3 webinaires ont été donnés auprès de 30 participants provenant de 15 firmes différentes. 10 ateliers personnalisés ont été donnés à 22 participants provenant de 12 firmes différentes.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ	2021	En cours par la CMQ	-
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	Ville de Québec	2018	En continu	Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30$ par visite).
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	Ville de Québec	2018	En continu	Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30$ par visite).
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	Ville de Québec	2018-2021	En continu	-
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	MRC	2017	Réalisée	Entente avec AIM écocentre depuis 2017 pour le traitement des encombrants garantissant un taux de valorisation de 97%.
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ	2016-2021	Réalisée	Campagnes de sensibilisation réalisées de 2017 à 2020 en continu à l'échelle de la CMQ et diffusée par les MRC et les municipalités

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	MRC Municipalités	2021	En continu	Traitement des boues dans toutes les municipalités, sauf Ste-Pétronille (les boues sont asséchées à l'aide de sacs d'égouttage puis sont épendues en champs).
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	MRC Ville de Québec	2022	Reportée	À venir en 2022
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	CMQ Ville de Québec	2022	Reportée	À venir en 2022
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2022	Reportée	-
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	CMQ MRC Municipalités	2021	Reportée	À venir
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	MRC Municipalités	2021	Reportée	À venir

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	Ville de Québec	En continu	En continu	Processus réalisé en continu
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	Ville de Québec	2020	Réalisée	-
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	MRC Municipalités	2018-2021	-	-
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	Ville de Québec	En continu	En continu	-
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	MRC	2017 et 2022	Réalisée depuis 2017 - Recyclage Reportée en 2022 - Boues	L'élimination des matières recyclables est interdite depuis 2017. L'élimination des boues sera interdite à compter de 2022.
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	Ville de Québec	2016-2021	En continu	-

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	MRC	2017	Réalisée	-
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ	2017	Réalisée par la CMQ	Mise en place de la Table métropolitaine à compter de 2017. Elle est toujours maintenue et plusieurs rencontres ont lieu par année pour partager l'avancement du PMGMR, se concerter sur la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	En continu	En continu	Partage des connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQ Rive-Nord et la CMQ via le comité technique. Plusieurs rencontres ont lieu par année pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2021	En cours par la CMQ	
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	CMQ MRC	2021	En continu	Transmission annuellement à la CMQ des montants investis pour chacune des mesures du PMGMR
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ MRC	2021	-	-

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : MRC de l'Île d'Orléans

Année : 2020

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)					
				Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)				Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
						Début	Fin	Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
20005	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (M)	363	Non	0	0										
20015	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (M)	646	Non	0	0										
20020	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (M)	755	Non	0	0										
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (M)	602	Non	0	0										
20010	Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (M)	288	Non	0	0										
20030	Sainte-Pétronille (VL)	496	Non	0	0										

Nom du répondant :	Roxanne Beaumont	Fonction du répondant :	Responsable GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Roxanne Beaumont

Signature

2021-04-06

Date

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre
Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre
La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m3), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom de la MRC :	MRC de L'Île-d'Orléans	Nom du répondant :	Roxanne Beaumont	Fonction du répondant :	Coordonatrice à la GMR		
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.	Commentaires
Aucun							

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Roxanne Beaumont	Fonction du répondant :	Coordonatrice à la GMR

Nom de la MRC :	MRC de L'Île-d'Orléans	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web :							
https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
20005	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (M)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Plus de 25 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	
20010	Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (M)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Plus de 25 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	
20015	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (M)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Plus de 25 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	
20020	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (M)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Entre 15 et 20 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (M)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Entre 10 et 15 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	
20030	Sainte-Pétronille (VL)	Écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Entre 10 et 15 km	Non	Collecte des encombrants 2 fois par année (petites quantités seulement). Possibilité de louer un conteneur CRD et de le faire collecter lorsque plein.	

MRC de La-Jacques-Cartier

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	MRC Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) Municipalités	En continu	En continu	RRGMRP: Élaboration d'un plan de communication. Stoneham-et-Tewkesbury: Subventions pour l'achat de couches lavables. SBDL: Production d'une vidéo et d'un guide pour de meilleures pratiques citoyennes en GMR.
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	MRC RRGMRP Municipalités	En continu	En continu	Subventions pour l'achat de couches lavables (SBDL). Élaboration d'un plan de communication intégrant le volet du réemploi (RRGMRP).
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	MRC			
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	Plan de communication de la RRGMRP.
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	RRGMRP: tous desservis. Lac-Beauport: depuis 2012. SBDL : 100 % des ICI desservis.
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	RRGMRP : Bacs et conteneurs fournis sans frais. SBDL : 100 % des multilogements desservis.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	Municipalités	2021	Réalisée en partie	SBDL : Implantation d'une boîte Terracycle.
8	Augmenter la récupération du verre.	RRGMRP			Plan de communication de la RRGMRP.
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	MRC RRGMRP Municipalités	2017	Réalisée en partie	RRGMRP : Service-conseil aux ICI pour améliorer leurs performances en GMR. Stoneham-et-Tewkesbury : Tarification commerciale à 0 $ depuis 2019.
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	MRC RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	RRGMRP: Élaboration de politiques. Lac Beauport: Installation de bacs de récupération dans tous les services et édifices publics.
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	MRC RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	Plan de communication de la RRGMRP.

MRC de La-Jacques-Cartier

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2020-2021	Réalisée par la CMQ	Formations aux architectes données en deux temps: Webinaire de 1,5 heure donné à des groupes et atelier de travail personnalisé de 1,5 heure sur un ou deux projets des architectes. Au total, 3 webinaires ont été donnés auprès de 30 participants provenant de 15 firmes différentes. 10 ateliers personnalisés ont été donnés à 22 participants provenant de 12 firmes différentes.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ RRGMRP	2021	En cours	RRGMRP : Projet d'économie circulaire en cours.
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	RRGMRP Municipalités	2021	Reportée	
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	RRGMRP Municipalités			RRGMRP : Tous les entrepreneurs CRD sont dirigés vers le Centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville afin de trier et traiter les CRD en vue de leur valorisation ou recyclage.
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	RRGMRP Municipalités	2018	Réalisée en partie	RRGMRP : Ajout en 2019 de l'écocentre de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ouvert à l'année. Lac Beauport : Mise en place d'un écocentre prévue en 2021 avec la collaboration de SBDL.
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	Municipalités	En continu	Réalisée	Implanté dans toutes les municipalités.
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ	2016-2021	Réalisée	Campagnes de sensibilisation réalisées de 2017 à 2020 en continu à l'échelle de la CMQ et diffusée par les MRC et les municipalités

MRC de La-Jacques-Cartier

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	RRGMRP Municipalités	2017	Réalisée	La RRMGRP dispose d'un Centre de transbordement pour ses matières organiques qui sont par la suite transportées et traitées chez GSI Environnement à St-Henri-de-Lévis.
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	RRGMRP : Depuis 2013 pour les municipalités membres. SGDV : En processus d'entente avec Ville de Québec. Stoneham-et-Tewkesbury : Implantation de la collecte desservant également les commerces et les copropriétés. Lac Beauport : Collecte instaurée en 2010.
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	RRGMRP	En continu	En continu	Plan de communication de la RRGMRP
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2022	Reportée	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	CMQ MRC RRGMRP Municipalités	2021	Réalisée en partie	Plan de communication de la RRGMRP
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	MRC RRGMRP Municipalités	En continu	Réalisée en partie	RRGMRP : Collecte offerte sans frais, autant pour les citoyens que les ICI. Stoneham-et-Tewkesbury : Tarification incitative pour les commerces et à 0 $ pour les commerces petits générateurs.

MRC de La-Jacques-Cartier

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	RRGMRP Ville de Québec	En continu pour la VQ	En continu pour la VQ	Processus réalisé en continu
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	RRGMRP Ville de Québec	2020 par la VQ	Réalisée par la VQ	
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	RRGMRP Municipalités			
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	Ville de Québec			
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	RRGMRP Municipalités			
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	RRGMRP Municipalités			RRGMRP: Enfouissement au LET de Neuville en opération depuis 2009.

MRC de La-Jacques-Cartier

Rapport de suivi pour l'année 2020

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier PMGMR	Avancement	Activités 2020
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	MRC	2017	Réalisée	
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ	2017	Réalisée par la CMQ	Mise en place de la Table métropolitaine à compter de 2017. Elle est toujours maintenue et plusieurs rencontres ont lieu par année pour partager l'avancement du PMGMR, se concerter sur la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	En continu	En continu	Partage des connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQ Rive-Nord et la CMQ via le comité technique. Plusieurs rencontres ont lieu par année pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2021	En cours par la CMQ	
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	CMQ MRC	2021	En continu	Transmission annuellement à la CMQ des montants investis pour chacune des mesures du PMGMR
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ MRC	2021		

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC : MRC de La Jacques-Cartier

Année : 2020

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/				**Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)**				**Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales**		**Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)**					
										Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2020	Nombre de collectes en 2020	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus aliment-aires	Début	Fin
						Début	Fin								
22005	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (V)	3127	Non	3127	38	01-2020	12-2020								
22010	Fossambault-sur-le-Lac (V)	1421	Non	1421	38	01-2020	12-2020								
22015	Lac-Saint-Joseph (V)	356	Non	356	38	01-2020	12-2020								
22020	Shannon (V)	1716	Non	1716	38	01-2020	12-2020								
22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier (M)	1160	Non	0	0	_	_								
22030	Lac-Delage (V)	319	Non	319	28	01-2020	12-2020								
22035	Stoneham-et-Tewkesbury (CU)	4241	Non	3982	35	01-2020	12-2020								
22040	Lac-Beauport (M)	2994	Non	2994	33	01-2020	12-2020								
22045	Sainte-Brigitte-de-Laval (V)	3236	Non	3236	70	01-2020	12-2020								

Nom du répondant :	Steve Otis	Fonction du répondant :	Conseiller en aménagement du territoire et en environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.



Signature

2021-05-17

Date

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 1)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens du Québec. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 6 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Ouverture de l'écocentre
Cette question est à choix de réponse selon des périodes définies. Afin d'être considéré comme opérationnel durant une période, l'écocentre doit offrir au moins une plage horaire par semaine aux citoyens. Ces horaires sont établis selon les besoins de dépôt de la population et les réalités régionales.

Capacité de l'écocentre
La capacité annuelle maximale de l'écocentre à accueillir des résidus de CRD. Cette capacité s'exprime en poids (en tonnes) ou en volume (en m3), selon les données disponibles. Puisque cette donnée sera également demandée en 2022 dans l'annexe 1, il importe de mettre en place des pratiques qui permettront d'améliorer la connaissance de la municipalité à cet égard, si celle-ci est partielle pour l'instant. Cette donnée doit être fournie, que l'écocentre soit exploité par une municipalité, par un autre organisme municipal ou par un exploitant privé.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom de la MRC :	MRC de La-Jacques-Cartier	Nom du répondant :	Steve Otis	Fonction du répondant :	Conseiller en aménagement du territoire et en environnement		
Nom des écocentres sur le territoire de la MRC ou de l'autorité compétente	1. Indiquez l'adresse de cet écocentre.	2. Listez les municipalités de votre territoire qui ont accès à cet écocentre.	3. Qui est propriétaire de l'écocentre (municipalité, MRC, régie, etc.)?	4. Est-ce que cet écocentre est ouvert à l'année? (Choix de réponse)	5. Est-ce que cet écocentre accepte les résidus de CRD, dont le bois? (Choix de réponse)	6. Combien de tonnes ou de mètres cubes de résidus de CRD cet écocentre pourrait recevoir annuellement, au maximum de sa capacité? Précisez l'unité de mesure retenue.	Commentaires
Écocentre de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-St-Joseph et Shannon	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Oui	Oui	Aucune	L'écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est un service offert aux citoyens seulement des municipalités membres de la RRGMRP. Les entrepreneurs sont tous dirigés vers le Centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville de la RRGMRP. Les résidus CRD en apport volontaire par les citoyens à l'Écocentre Ste-Catherine-de-la-J-C sont tous transbordés vers Neuville afin d'y être traités.
Écocentre de Stoneham	100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4	Toutes les municipalités de la MRC de La-Jacques-Cartier	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	Oui	Oui	Non limité	

NOUVEAUTÉ — Collecte de renseignements sur la situation des écocentres au Québec (partie 2)

Dans le cadre de la refonte des critères d'admissibilité au Programme de redistribution des redevances à l'élimination, le MELCC souhaite mieux comprendre la réalité des municipalités du Québec en ce qui concerne la présence et l'utilisation des écocentres sur le territoire. Comme le mentionne la Stratégie de valorisation de la matière organique, l'une des mesures prévues pour respecter les objectifs établis est l'introduction de critères sur les écocentres au Programme. Le MELCC tient donc dans un premier temps à recueillir plus de renseignements sur l'accès à un écocentre pour les citoyens de la province. Nous vous invitons donc à répondre aux questions suivantes au meilleur de vos connaissances, tout en gardant en tête que ces données serviront à alimenter l'analyse servant à l'élaboration de nouveaux critères qui pourraient être introduits à partir de la redistribution 2023 (basée sur 2022).

ATTENTION : Cet onglet comporte 5 questions. Certaines cellules comprennent des choix de réponses. Nous vous demandons donc d'utiliser les réponses comprises dans la liste déroulante de choix, accessibles en cliquant sur la flèche dans le coin droit de la cellule. Si vous tentez d'entrer une réponse qui ne fait pas partie des options, un message d'erreur apparaîtra à l'écran. Si vous souhaitez apporter des précisions relatives aux questions, nous vous invitons à laisser des notes dans la colonne «Commentaires». Si une question ne s'applique pas à votre situation, veuillez indiquer «Ne n'applique pas». Veuillez noter que cet onglet ne nécessite pas de signature, et qu'il doit être retourné au MELCC sous format Excel.

Écocentre
Pour les besoins de l'exercice de cette année, nous souhaitons recevoir les renseignements uniquement sur les installations nommément appelées des « écocentres », ou autre terme qui reporte au même concept. Les autres solutions de récupération des CRD, comme les écocentres mobiles ou les dépôts au garage municipal ou aux cours de voiries pourront être consignées sous la question à cet effet dans l'onglet «Écocentres (partie 2)».

Accès à un écocentre
Pour considérer que les citoyens ont accès à un écocentre, la municipalité doit avoir une entente signée avec un écocentre qui garantit aux citoyens le droit d'y déposer leurs matières. Il peut s'agir d'un écocentre municipal, régional ou même privé. Vous devez indiquer tous les écocentres auxquels les municipalités ont accès, qu'ils soient sur votre territoire ou non. Il est possible, par exemple, qu'une municipalité ait conclu une entente avec un écocentre d'une autre MRC qui serait plus près qu'un écocentre régional de sa propre MRC. Si votre population n'a pas accès à un écocentre, veuillez en indiquer la raison dans la section «Commentaires».

Centre de la municipalité
Le centre de la municipalité correspond à l'emplacement de l'hôtel de ville ou de ses bureaux administratifs.

Résidus de CRD
Le secteur la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génère une grande quantité de matières résiduelles. Les résidus de CRD pouvant être acheminés aux écocentres sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique et métal), des matériaux triés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse et autres) et des emballages (carton et plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional.

Renseignements généraux
Vous devrez être en mesure de présenter la source des données fournies dans cette annexe au besoin. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec le MELCC par courriel à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca.

Nom du répondant :	Steve Otis	Fonction du répondant :	Conseiller en aménagement du territoire et en environnement

Nom de la MRC :	MRC de La-Jacques-Cartier	7. Précisez le nom des écocentres auxquels la population de la municipalité a accès et la ville où ils se situent.	8. Indiquez le nom de l'écocentre le plus près du centre de la municipalité (hôtel de ville ou bureaux administratifs) et ses données de localisation.	9. Par voie carrossable, à combien de kilomètres se trouve cet écocentre du centre de la municipalité? (Choix de réponse)	10. Est-ce que les résidus de CRD sont acceptés dans la collecte régulière des ordures de la municipalité? (Choix de réponse)	11. Est-ce que la municipalité offre des alternatives à l'écocentre permettant de récupérer les **résidus de CRD** (ex. : écocentre mobile, dépôt au garage municipal, collecte, etc.)? Si oui, énumérez ces alternatives.	Commentaires
Pour connaître le code géo, consulter la page Web :							
https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/							
Code géo	Nom des municipalités du territoire couvert par le PGMR						
22005	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (V)	Tous les citoyens des municipalités membres de la RRGMRP ont accès à tous les écocentres (6) et 2 microécocentres, situés sur le territoire de la RRGMRP.	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5	Entre 0 et 5 km	Oui	Non	
22010	Fossambault-sur-le-Lac (V)	Tous les citoyens des municipalités membres de la RRGMRP ont accès à tous les écocentres (6) et 2 microécocentres, situés sur le territoire de la RRGMRP.	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	
22015	Lac-Saint-Joseph (V)	Tous les citoyens des municipalités membres de la RRGMRP ont accès à tous les écocentres (6) et 2 microécocentres, situés sur le territoire de la RRGMRP.	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	
22020	Shannon (V)	Tous les citoyens des municipalités membres de la RRGMRP ont accès à tous les écocentres (6) et 2 microécocentres, situés sur le territoire de la RRGMRP.	Écocentre Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5	Entre 5 et 10 km	Oui	Non	
22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier (M)	Écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury, situé dans la municipalité du même nom	Stoneham-et-Tewkesbury 100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4	Plus de 25 km	Non	Collecte hebdomadaire	
22030	Lac-Delage (V)	Les écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre Jean-Talon 1700, boul. Jean-Talon Ouest Arrondissement des Rivières Charlesbourg (Québec) G2K 2L8	Entre 20 et 25 km	Non	Collecte annuelle lors de la collecte des encombrants	
22035	Stoneham-et-Tewkesbury (CU)	Écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury, situé dans la municipalité du même nom	Stoneham-et-Tewkesbury 100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4	Entre 5 et 10 km	Non	Non	
22040	Lac-Beauport (M)	Écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury, situé dans la municipalité du même nom	Stoneham-et-Tewkesbury 100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4	Entre 10 et 15 km	Non	2 fois par année	
22045	Sainte-Brigitte-de-Laval (V)	Les écocentres de la Ville de Québec, situés dans la ville du même nom	Écocentre de Beauport 425, boul. Raymond, Arrondissement de Beauport Québec (Québec) G1C 5B4	Entre 15 et 20 km	Non	3 fois par année lors de la collecte des encombrants	